

FICHE D'INSCRIPTION PRÉPA

INFIRMIÈR(E)

Entre les soussignés :

L'association SupExup, établissement de Narbonne, Croix Sud, rue Ernest CHENARD

Représentée par Mme Tiné Marjorie, en qualité de conseillère en formation

et:

M.....

Agissant en qualité de parent, • tuteur, • autre financeur, • élève payeur

Nom & Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

En exécution du présent contrat, Supexup délivre une formation préparatoire aux concours des instituts de formation d'infirmiers à l'étudiant(e) qui s'engage à suivre tous les cours et contrôles délivrés.

(NOM Prénom) :

Né(e) le n°INSEE ou sécu

ACTION DE FORMATION

Cette action est une formation initiale ayant pour objectif la préparation des concours IFSI. Il appartient à l'étudiant de réaliser toutes les actions relatives à l'inscription à ces concours. L'action de formation aura lieu de fin septembre à début mars, à raison de 15 heures de présentiel hebdomadaire, sauf un stage à plein temps et les vacances de fin d'année. Les effectifs concernés par cette action de formation ne sont pas connus de manière certaine à la date de signature du présent contrat.

L'action est réservée aux titulaires d'un des baccalauréats énoncés dans la fiche de présentation jointe.

Niveau d'entrée: Bac
Durée : 6 mois
Formation initiale

COÛT DE LA FORMATION

€ Droit d'inscription à la prépa

- 250 euros non remboursables, versés ce jour.

€ Scolarité

- 1500 euros, payables en une fois ou 5 fois
- Le paiement en 5 fois s'effectue les 30 de chaque mois de septembre à janvier.
- La scolarité est due dans sa totalité si un abandon survient après la fin de la 2e semaine de cours.

€ Inscriptions aux concours des instituts préparés et SS étudiante

- Les droits d'inscription aux concours sont payés directement par l'étudiant aux instituts concernés, sans intervention de Supexup.
- L'étudiant en enseignement supérieur âgé de plus de 20 ans ou ayant 20 ans en cours d'année scolaire est informé qu'il doit s'acquitter séparément des frais de Sécurité Sociale étudiante.

Coût

250€ d'inscription
1500€ de scolarité
inscription aux concours
en sus.



SupExup

SUPEXUP Narbonne

rue Ernest CHENARD, Croix Sud
11 100 Narbonne
Téléphone : +33 (0)6 98 62 20 24
E-mail : narbonne@supexup.fr

SUPEXUP Béziers

1 av du pdt Wilson - Rés. Chapat
34500 Béziers
Téléphone : +33 (0)4 67 36 08 42
Fax : +33 (0)4 67 48 52 25
E-mail : beziers@supexup.fr



MATÉRIEL MIS À LA DISPOSITION DE L'ÉTUDIANT

Tout matériel spécifique mis à la disposition de l'étudiant est sous sa propre responsabilité et doit être restitué à l'école lors du départ de l'étudiant (sauf stipulation particulière). Une caution peut-être demandée pour sortir de l'école le matériel le plus coûteux

ORGANISATION ET SUIVI PÉDAGOGIQUE

Les diplômes, titres et références des personnes chargées de la formation sont garantis par SUPEXUP comme étant en tous points égaux ou supérieurs aux niveaux requis par le rectorat pour les formations aux diplômes d'Etat préparés, et comme étant ceux requis par l'organisme certificateur du diplôme dans les autres formations qualifiantes

Il est entendu, que, eu égard au caractère privé de l'établissement de formation, et conformément à la liberté du travail, le centre de formation ne dispose pas des moyens juridiques de s'engager préalablement sur la disponibilité de formateurs et enseignants nommément désignés. Cependant, dès que les étudiants ou élèves auront reçu leur emploi du temps détaillé, ils pourront consulter les qualifications, diplômes, titres et références de chaque enseignant ou formateur qu'ils seraient amenés à avoir, sur simple demande auprès de la directrice pédagogique de l'établissement, elle-même présente tous les jours ouverts aux élèves. Le programme de stage (annexe) et le règlement intérieur (annexe) sont annexés au présent contrat mais pourront faire l'objet d'avenants ponctuels et justifiés en cours d'année universitaire, afin de suivre les directives tardives des centres d'examen ou de s'adapter aux difficultés spécifiques à un groupe

EXAMEN FINAL

Le montant de l'action de formation (frais d'inscription + coût de la scolarité) est fixé à mille sept cent cinquante euros. Le souscripteur remet un chèque de deux cent cinquante € au titre des frais d'inscription. L'étudiant (ou son représentant légal) peut se rétracter sans frais dans un délai de dix jours à compter de la signature du présent contrat. Le solde de mille cinq cent euros sera payé par prélèvements de trois cent euros chacun le trente de chaque mois de septembre à janvier. L'étudiant ou son représentant légal dépose un RIB original et une autorisation de prélèvement

Fait à Narbonne, le

L'étudiant

Pour le financeur

Pour SupExup

Nom- qualité signataire

Signature, précédée de

« lu et approuvé »

Nom- prénom du signataire

Signature, précédée de

« lu et approuvé »

Nom- prénom du signataire

Signature et cachet

« lu et approuvé »